



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 31 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 25

N° DEL-2024-1-05

SEANCE DU 6 FEVRIER 2024

Nature de l'acte :

Fonction publique – Autres
catégories de personnels

OBJET :

Modification du règlement
intérieur et de
recommandation
d'utilisations des moyens

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Présents : Mme BENIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M.
REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUE, M. CARRY, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme
BECHTIGER, Mme PIETRZYK, Mme LESQUERRRE, Mme DOUAI, Mme
DUBURCQ, Mme LAROUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme
DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. DE MARTEL, M. WATELET,
Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. CARRY.

Absents :

M. DE VARREUX, Conseiller Municipal.
Mme BEN YOUSSEF TAKATART, Conseillère Municipale.
Mme VELASQUEZ, Conseillère Municipale.
M. ORSET, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

EXPOSE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le code du travail et notamment son article L 1321-1,

Vu la délibération en date du 9 mars 2022 approuvant la mise en place d'un règlement intérieur et de recommandation d'utilisation des moyens pour la Ville de Thoiry,

Considérant l'approbation par le Comité Social Territorial du 29/01/2024 des mises à jour à effectuer,

Considérant une modification d'organigramme au sein de l'équipe de direction ;

Considérant l'évolution du taux applicable pour les frais de mission au 22 septembre 2023 par l'arrêté du 20 septembre 2023 – JO du 21 septembre 2023 dont notamment les frais de nuitée et frais de repas pendant une mission,

Considérant que chaque modification ne fera désormais que l'objet d'une information auprès du Comité Social Territorial,

Madame le maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver la mise à jour du règlement intérieur et de recommandation d'utilisation des moyens.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification du règlement intérieur et de recommandations des moyens de la Ville de Thoiry

FAIT A THOIRY,
LE 6 FEVRIER 2024

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER

Certifiée exécutoire le 09/02/2024
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 09/02/2024